PRÉFET DE LA MARTINIQUE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités

N°15
AOÛT-SEPTEMBRE 2025

DEETSLETTER

Lettre d'informations de la direction de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Martinique

TRAVAIL ET RELATIONS SOCIALES

Fonds d'indemnisation des victimes de pesticides, qu'en est-il ?

Créé par la Loi de financement de la Sécurité sociale pour l'année 2020, le Fonds d'indemnisation des victimes de pesticides (FIVP), a pour vocation de permettre la réparation des dommages liés à une exposition professionnelle aux pesticides. Le terme « pesticides » englobe 2 catégories différentes de produits

- Les produits « phytosanitaires » ou « phytopharmaceutiques » : visant à protéger les végétaux en détruisant ou en éloignant les organismes nuisibles, indésirables (insectes, champignons…)
- Les biocides : visant à protéger la santé humaine ou animale, ou encore des matériaux naturels ou manufacturés

En d'autres termes un « pesticide » se définit avant tout par son usage et non par sa composition.

- **Quels sont les différents types d'exposition aux pesticides ?**
- **Quelles sont les catégories de personnes concernées par le FIVP ?**
- **Quelles sont les maladies qui peuvent être indemnisées ?**
- **Comment faire une demande d'indemnisation ?**

Retrouvez les réponses à toutes ces questions ➔ Cliquez ICI

SUJETS

Fonds d'indemnisation des victimes de pesticides, qu'en est-il ?
Dépannage à domicile : ayez les bons réflexes !
Campagne origine des produits alimentaires : en savoir plus sur les produits biologiques
Apprentissage : pourquoi recruter un apprenti dans votre entreprise ?
FSE+ Appel à projet aide alimentaire et matérielle aux plus démunis
Appel à projet 2026-2028 : dispositif local d'accompagnement (DLA)
Appel à candidatures aux fins d'agrément de mandataires judiciaires à la protection des majeurs

CONCURRENCE, CONSOMMATION, REPRESSION DES FRAUDES ET METROLOGIE LEGALE

Dépannage à domicile : ayez les bons réflexes !

Fuite d'eau, clé oubliée, porte claquée, problème de tuyauterie, problème de toiture... surviennent dans votre vie quotidiennement et nécessitent un dépannage à domicile urgent.

Pour éviter les arnaques ayez les bons réflexes et faites attention aux professionnels que vous contactez.

Pour en savoir plus cliquez ➔ICI

CONCURRENCE, CONSOMMATION, REPRESSION DES FRAUDES ET METROLOGIE LEGALE

Campagne origine des produits alimentaires : en savoir plus sur les produits biologiques

L'agriculture biologique est un mode de production alimentaire fondé sur des pratiques respectueuses de l'environnement, de la biodiversité, et du bien-être animal.

Qu'appelle-t-on "produit bio" ?

C'est un mode de production qui entend également respecter la préférence de certains consommateurs pour des produits obtenus grâce à des substances et des procédés naturels.
La production et la transformation des produits biologiques issus de l'agriculture biologique sont encadrées par une réglementation européenne. Cette réglementation ne concerne pas tous les produits.

Retrouvez les produits qui peuvent être considérés comme biologiques ➔ICI

MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES
ET DE LA SOUVERAINETÉ
INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE
Liberté
Égalité
Fraternité

ENTREPRISES, EMPLOI, ECONOMIE

Apprentissage : pourquoi recruter un apprenti dans votre entreprise ?

Recruter un apprenti est une démarche stratégique et bénéfique pour les entreprises, qu'elles que soient leur taille ou leur secteur professionnel. Le jeune en apprentissage alterne entre formation théorique en centre de formation d'apprentis (CFA) et formation pratique dans l'entreprise, offrant ainsi une solution gagnant-gagnant pour l'employeur comme pour l'apprenti. Voici pourquoi recruter un apprenti est un choix judicieux pour les professionnels :

- Un levier pour l'emploi durable
- Une opportunité pour développer votre entreprise
- Un recrutement anticipé et sécurisé
- Des aides financières
- Un engagement pour l'insertion professionnelle des jeunes
- Vous souhaitez recruter un apprenti ?

Retrouvez l'article ➔ICI

ENTREPRISES, EMPLOI, ECONOMIE

FSE+ Appel à projet Aide alimentaire et matérielle aux plus démunis

La DEETS Martinique, sous l'égide du préfet de Martinique annonce le lancement d'un appel à projets FSE+ concernant l'aide alimentaire et matérielle aux plus démunis.

La priorité 5 du Programme national FSE+ vise **à lutter contre la privation matérielle en apportant une aide alimentaire** et/ou une assistance matérielle de base aux personnes les plus démunies, y compris les enfants, et prévoir des mesures d'accompagnement favorisant leur inclusion sociale. Dans le cadre de cette priorité et de son objectif spécifique (OS) M (lutter contre la privatisation matérielle et alimentaire des plus démunis), la DEETS Martinique lance un appel à projet intitulé « Aide alimentaire et matérielle aux plus démunis ». Cet appel à projet entend répondre à la priorité régionale de soutien aux personnes les plus démunies.

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 05/11/2025 à 17h59 et les dossiers sont à déposer sur la plateforme dématérialisée « Ma démarche FSE+ ».

Retrouvez les modalités d'inscriptions ➔ICI

ENTREPRISES, EMPLOI, ECONOMIE

Appel à projet 2026-2028 : Dispositif local d'accompagnement (DLA)

DLA LE DISPOSITIF LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT DE L'ESS

L'accompagnement est un levier déterminant pour le renforcement du modèle économique et le développement de l'emploi des structures employeuses de l'Economie sociale et solidaire (associations, structures de l'insertion par l'activité économique, coopératives d'utilité sociale, entreprises disposant de l'agrément ESUS).

Le comité de pilotage national du DLA, à savoir le Ministère de l'économie et des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, la Banque des Territoires – Groupe CDC, le Mouvement associatif, ESS France et Régions de France, ont décidé, en partenariat avec les collectivités territoriales, et le soutien du Fonds social européen+, d'accompagner ce développement en s'appuyant sur des organismes à but non lucratif dont le métier et l'expertise permettent d'accompagner et conseiller ces structures employeuses d'utilité sociale. Ils ont ainsi créé et fixé le cadre général du dispositif local d'accompagnement dont la **finalité est « la création, la consolidation, le développement de l'emploi, l'amélioration de la qualité de l'emploi, par le renforcement du modèle économique de la structure accompagnée, au service de son projet et du développement du territoire** »

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 10/10/2025 à 18h.

Téléchargez les pièces à fournir ➔ICI

COHESION SOCIALE ET SOLIDARITES

Appel à candidatures aux fins d'agrément de mandataires judiciaires à la protection des majeurs

AVIS D'APPEL à CANDIDATURES

Le préfet de Martinique ouvre **un appel à candidatures aux fins d'agrément en qualité de mandataire judiciaire à la protection des majeurs à titre individuel pour 2 agréments.**
Le présent appel à candidatures concerne toute personne remplissant les conditions d'accès à la profession de mandataire judiciaire à la protection des majeurs (MJPM) et souhaitant exercer à titre individuel, des mesures de protection juridique des majeurs, ordonnées par l'autorité judiciaire (tutelles, curatelles et sauvegardes de justice).

La période de dépôt des dossiers par les candidats est prévue du **15 septembre 2025 à partir de minuit au 14 novembre 2025 à minuit, cachet de la poste faisant foi.**

Téléchargez tous les éléments relatifs à cet appel à candidatures :
➔CLIQUEZ ICI

DEETS MARTINIQUE
2 AVENUE DES ARAWAKS Immeuble EOLE 1
97200 Fort-de-France
0596 44 20 00

Directeur de publication – Yannick DECOMPOIS
Conception et rédaction Service Communication DEETS Martinique – septembre 2025